

# L'activité des services de l'Etat en matière de sécurité intérieure en 2016 dans les Bouches-du-Rhône



Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau de la communication  
Mathieu DUROSELLE – 04.96.10.62.15 / 06.74.60.02.05 – [mathieu.duroselle@interieur.gouv.fr](mailto:mathieu.duroselle@interieur.gouv.fr)  
Malika KERCHE – 04.96.10.64.00 / 06.22.63.36.55 – [malika.kerche@interieur.gouv.fr](mailto:malika.kerche@interieur.gouv.fr)  
Julie ARNOULD – 04.96.10.62.48 / 06.72.85.84.71 – [julie.arnould@interieur.gouv.fr](mailto:julie.arnould@interieur.gouv.fr)  
[prefpolice13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:prefpolice13-communication@interieur.gouv.fr)



## I. Une délinquance en baisse continue depuis 2012.

► **Malgré une très forte sollicitation des forces de sécurité en matière de lutte contre la menace terroriste, de sécurisation des manifestations et grands événements et de maintien de l'ordre, la délinquance a continué à évoluer favorablement dans le département des Bouches-du-Rhône en 2016 par rapport à 2015 :**

- **Les atteintes aux biens (AAB)** ont baissé de -3,7%. Au sein de ces atteintes aux biens :
  - la baisse continue des cambriolages amorcée dès 2012 se poursuit (-1,2%), malgré une légère hausse s'agissant des cambriolages de logements (+1,9%). Les cambriolages de locaux industriels, commerciaux, financiers sont eux en baisse de -15% ;
  - les vols liés aux véhicules à moteur sont en baisse de -10,5%, avec notamment une baisse significative de -18,4% des vols dans les véhicules ou vols « à la roulotte » ;
  - les vols avec violence baissent de -6%, en particulier les vols à main armée (-21,3%) ;
- en revanche, **les atteintes volontaires à l'intégrité physique** (des personnes) sont en légère hausse de +2,2%. Parmi ces atteintes volontaires à l'intégrité physique, les coups et blessures volontaires sont en hausse de +8,4% et les violences sexuelles de +8,8%.
- A noter que les violences intrafamiliales représentent 29% de l'ensemble des violences, 40% des coups et blessures volontaires et 19% des violences sexuelles.
- Les règlements de comptes<sup>1</sup> passent de 21 à 26 soit +23,8%, ayant entraîné 29 morts contre 19 en 2015 soit +52,6%, mais les homicides<sup>2</sup> sont globalement en baisse de -23,8%, passant de 63 à 48.

**Ces tendances favorables viennent accentuer les baisses importantes, voire spectaculaires pour certaines formes de délinquance, enregistrées depuis 2012.** Ainsi, sur la période 2012-2016 :

- les **atteintes aux biens** ont baissé de -15%, et parmi elles :
  - les cambriolages en général de -16,5% et les cambriolages de logements de -20,8% ;
  - les vols avec violence de -57,1% au global, dont les vols à main armée de -54,3% ;
- les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** de -19,6%.

► **La même tendance se confirme pour la ville de Marseille :**

- les **atteintes aux biens** ont baissé de -1,9%. Dans cette catégorie des AAB :
  - les cambriolages sont en légère hausse (+0,7%), en particulier ceux de logements (+3%) ;
  - les vols liés aux véhicules à moteur sont en baisse de -8,5%, avec notamment une baisse de -16,7% des vols à la roulotte ;
  - les vols avec violence baissent de -4,7%, en particulier les vols à main armée (-19%) ;
- **les atteintes volontaires à l'intégrité physique** sont en hausse à Marseille, de +1,5%, et parmi elles les coups et blessures volontaires de +5,9% et les violences sexuelles de +14,7%.

<sup>1</sup> **Règlement de comptes** : classification policière permettant de caractériser le nombre d'homicides entre malfaiteurs, généralement sur fond de trafics de stupéfiants ou de grand banditisme. Cette classification est un outil policier utilisé par les services et non une catégorie statistique reconnue. Afin de quantifier le phénomène dans son ensemble, sont comptabilisés le nombre de faits de règlements de comptes, y compris les tentatives.

<sup>2</sup> **Homicide** : catégorie statistique du SSMSI regroupant l'ensemble des homicides, y compris les coups et blessures volontaires suivis de mort, et les règlements de comptes dès lors qu'ils ont entraîné au moins un décédé. En effet, sont comptabilisés le nombre de faits d'homicide, donc à partir du moment où il y a a minima une victime décédée. L'unité de comptage est la victime. En revanche, les tentatives d'homicide ne sont pas comptabilisées.



- Les règlements de comptes sont en forte augmentation, passant de 13 à 22 soit +69,2%, et ont entraîné 25 morts contre 14 en 2015 soit +78,6%. Cela étant, comme dans le département, les homicides sont en baisse de -10,3% (39 contre 35).

**Les chiffres viennent là aussi confirmer une baisse sur la durée** puisqu'entre 2012 et 2016 :

- les **atteintes aux biens** ont baissé de -18,6%, et en leur sein :
  - les cambriolages de logement de -15,6% ;
  - les vols avec violences de -60,5% au total, dont les vols à main armée de -48,9% ;
- les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** de -26,5%.

Ces résultats témoignent de l'engagement fort des services de police et de gendarmerie en matière de lutte contre toutes les formes de délinquance, et notamment dans la mise en œuvre des plans d'actions gouvernementaux (lutte contre les vols à main armée, contre les cambriolages, contre les vols avec violences, etc.), et de l'approche globale dans les cités.

Ils sont également le fruit des partenariats forts menés avec les collectivités locales et leurs polices municipales en matière de sécurité (voir IV) et notamment avec la ville de Marseille.

► **Ces tendances sont aussi relevées dans le domaine de la lutte contre les trafics de stupéfiants et les trafics d'armes qui sont souvent liés.** Sur ce point également des résultats exceptionnels ont été obtenus, à la fois grâce aux investigations en profondeur pour démanteler des réseaux, et à la présence de voie publique pour perturber leur fonctionnement au quotidien :

- **En termes d'investigations**, dans le cadre du pilotage opérationnel renforcé mis en œuvre fin avril 2015 sous l'égide du préfet de police et sous le pilotage du directeur interrégional de la police judiciaire (DIPJ), l'échange de renseignements entre les services de la DIPJ et de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) a abouti, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, au démantèlement de 58 réseaux de trafics de stupéfiants ayant permis d'écrouer 209 individus et de saisir 892 kg de cannabis, 24,5 kg de cocaïne, 73 kg de drogue de synthèse et 4,6 millions d'euros. Pour la seule DIPJ, dans les zones de sécurité prioritaires, le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants est passé de 199 à 218 entre 2015 et 2016 (+9,5%).
- Dans le cadre de l'approche globale, une **présence de voie publique quotidienne** est assurée dans les cités, sur les lieux de trafic de stupéfiants, afin de perturber les réseaux, grâce aux unités de forces mobiles dédiées et aux effectifs de voie publique de la DDSP (BST, BAC). En 2016, pour la seule DDSP, le nombre d'affaires de trafics de stupéfiants réalisées est en hausse de +44,9% dans le département (571 contre 394 en 2015) et de +46% à Marseille (498 contre 341).
- **Les saisies d'armes**, souvent dans le cadre d'affaires de trafics de stupéfiants, ont augmenté de +36% dans le département (704 contre 516 en 2015) et de +53% à Marseille (407 contre 266).
- **Les saisies d'avoirs criminels** sont également en hausse significative, passant de 5 millions d'euros en 2015 à 7 millions d'euros en 2016 (+40%) pour le ressort du TGI de Marseille comme l'a annoncé le Procureur de la république lors de l'audience solennelle de rentrée, et de 18,7 à 23 millions d'euros pour l'ensemble du département tous services confondus (+23%).
- Enfin, si l'augmentation des règlements de comptes est importante, la **méthode proactive** mise en œuvre par la DIPJ pour arrêter les malfaiteurs avant qu'ils ne passent à l'acte a permis d'éviter 12 règlements de comptes en 2016.

► **Voir les tableaux des chiffres de la délinquance dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille dans les annexes 1 et 2 en fin de document.**



## II. La lutte quotidienne contre le terrorisme et la radicalisation violente.

► En matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente, outre les très nombreux dispositifs de sécurisation mis en œuvre notamment pour les manifestations et grands événements dont l’Euro 2016, durant la saison estivale ou pendant les fêtes de fin d’année, le travail de renseignement et de suivi en matière de lutte anti-terroriste se poursuit plus que jamais et donne résultats significatifs.

En effet, le préfet de police est en charge dans les Bouches du Rhône **du suivi des signalements effectués au titre du dispositif de prévention de la radicalisation**, et veille à leur évaluation systématique, à leur orientation et à leur suivi par les services compétents, dans le cadre du groupe d’évaluation départemental. Ce groupe réunit de façon hebdomadaire, autour du préfet, les services de sécurité (sécurité intérieure, renseignement territorial, police judiciaire, gendarmerie départementale, police aux frontières), ainsi que les partenaires institutionnels impliqués (parquets, administration pénitentiaire, préfecture des Bouches-du-Rhône).

A ce jour, **1 225 personnes ont été signalées dans le département** via les différents canaux de signalement que sont le numéro vert et la plate forme internet du Centre national d’assistance et de prévention de la radicalisation, les commissariats et brigades de gendarmerie, les services de renseignement et le réseau des référents (une centaine dans les Bouches-du-Rhône : services de l’Etat, collectivités territoriales, transporteurs, bailleurs, professions réglementées, etc.). Parmi elles, 685 sont inscrites au fichier des signalés pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre un dispositif global de prise en charge, intégrant un volet sécuritaire et un volet préventif, la préfecture de police s’est engagée fortement dans la mise en place de **l’accompagnement des familles et des jeunes signalés**, en lien avec le préfet délégué pour l’égalité des chances notamment. Ce volet, qui est principalement mis en œuvre par la cellule d’écoute et d’accompagnement des familles (CEAF), portée par l’association de prévention spécialisée du département (ADDAP 13), se voit attribuer environ 10% des suivis. Deux autres associations sont également impliquées. Chaque semaine, la cellule de Prévention de la Radicalisation et d’Accompagnement des Familles (PRAF), réunit sous l’autorité du préfet de police et du préfet délégué pour l’égalité des chances, les partenaires institutionnels, au premier rang desquels le Conseil départemental très impliqué dans ce dispositif (voir IV), et les partenaires et associatifs en charge de cet accompagnement.

Le dispositif global est également articulé avec les **mesures prises au titre de l’état d’urgence**, concernant les individus et les lieux de culte et de rassemblement. A titre d’exemple, le préfet de police des Bouches-du-Rhône a récemment fait fermer une salle de prière d’Aix-en-Provence sur le fondement de l’état d’urgence, en raison notamment de l’idéologie radicale appelant à la discrimination et à la haine prônée par les responsables de ce lieu, du prosélytisme particulièrement actif voire agressif auquel se livrait l’imam de ce lieu, par l’intermédiaire de fidèles, exerçant une forme de pression sociale sur les habitants du quartier, et de la fréquentation de ce lieu par des individus adeptes d’un Islam radical, entretenant des relations avec d’autres individus connus pour leur radicalisation et leur proximité avec des personnes prônant le djihad.

**En termes de procédures judiciaires enfin**, en 2016, 24 personnes ont été interpellées dans le département pour association de malfaiteurs en vue de commettre un acte de terrorisme ou pour des cas d’apologie du terrorisme.

► Voir le schéma d’organisation du dispositif départemental de prévention et de lutte contre la radicalisation dans l’annexe 3 en fin de document.



### III. Une 3<sup>e</sup> année consécutive de stabilité du nombre de tués sur nos routes.

► Enfin, s'agissant de la sécurité routière, malgré une légère hausse des accidents corporels et des blessés, le nombre de tués sur les routes du département est stable pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, avec 127 tués contre 128 en 2015 et 127 en 2014.

S'agissant des catégories d'usagers concernées :

- les **deux-roues en général** figurent toujours parmi les catégories les plus touchées avec 7 cyclistes tués contre 3 en 2015 (+133,3%) et surtout 45 usagers de deux-roues motorisés contre 42 en 2015 (+7,1%). La part des deux-roues motorisés s'élève à 35,4% des tués contre 32,8% en 2015.
- La mortalité des usagers **de véhicules légers est en forte hausse** de +19,1% (56 contre 49). Ils représentent 44,1% des tués contre 36,7% en 2015.
- En revanche, **celle des piétons enregistre une baisse significative** de -51,9% (13 contre 27).

	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015	2016/2012
Accidents corporels de la circulation routière	4 095	3 888	3 957	4 017	4 066	+1,2%	-0,7%
Tués dans des accidents de la circulation routière	130	145	127	128	127	-0,8%	-2,3%
Blessés dans des accidents de la circulation routière	5 257	4 946	5 125	5 306	5 335	+0,5%	+1,5%

En 2016, en parallèle des nombreuses actions de prévention menées par la coordination départementale de sécurité routière, les forces de l'ordre ont **fortement renforcé les contrôles routiers** visant en particulier à lutter contre les infractions à l'origine des accidents ou celles qui en aggravent les conséquences : vitesse excessive ou non maîtrisée, téléphone au volant, non-respect de stop, de feu rouge, franchissement de ligne continue, ou encore conduite sous influence de substances psychotropes (alcool et stupéfiants) :

- Le seul groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône a relevé 65 528 infractions en 2016 dont 3 385 liées à la conduite sous l'emprise de l'alcool et 668 de produits stupéfiants, 2 327 à des refus de priorité, 12 260 à une vitesse excessive, 4 874 liées au non-port d'équipements de sécurité (ceinture, casque) et 12 971 liées à l'usage du téléphone au volant.
- En matière de **contrôles automatisés**, la priorité a été donnée à la modernisation des équipements pour optimiser les implantations et notamment ajuster le contrôle aux catégories d'usagers et à la configuration des routes. L'objectif est de faire changer les comportements en introduisant une incertitude sur le lieu de contrôle et en protégeant ainsi un nombre accru de zones. Dans cette optique, 3 radars fixes se sont vus équipés de la fonction double sens et 2 de la fonction discriminante, 4 nouveaux radars autonomes ou « chantier » ont été déployés, et DDSP et groupement de gendarmerie ont été dotés chacun d'un véhicule radar supplémentaire. Au 31 janvier 2017, le département compte **110 radars** dont 40 feu rouge, 24 vitesse fixes, 8 vitesse discriminants, 7 vitesse moyenne, 23 embarqués, 2 passage à niveau, 6 chantier. En 2016, les radars vitesse de tout type ont enregistré 913 050 infractions (+24,7% par rapport à 2015) et les radars feu rouge 63 082 (+3,6%).

Les collectivités locales sont très impliquées dans le dispositif de prévention en matière de sécurité routière, en particulier le Conseil Départemental (voir IV).



#### **IV. Des partenariats toujours plus étroits avec les collectivités.**

**Les actions de l'Etat et de ses forces de sécurité s'inscrivent dans des partenariats toujours plus étroits avec l'ensemble des collectivités territoriales, au premier rang desquelles le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CD 13), dans une logique de coproduction de sécurité. Elles s'expriment en particulier dans le cadre des conseils départementaux et locaux de sécurité et prévention de la délinquance et de la radicalisation.**

► En matière **de prévention de la radicalisation**, le Conseil départemental est particulièrement impliqué dans le dispositif. Présent à toutes les réunions hebdomadaires de la PRAF, son référent assure le lien avec l'ensemble des maisons départementales des solidarités de secteur mais également les services de protection de l'enfance, et rend compte des prises en charge à la préfecture de police au fil de l'eau. Le CD 13 finance également depuis 2016, un des 6 postes d'éducateurs de la CEAJ. Un protocole Conseil départemental-Etat (préfets et procureurs) est en cours de finalisation sur ce sujet et sera prochainement soumis à l'assemblée départementale.

► En matière **de prévention de la délinquance**, plusieurs actions sont cofinancées par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et le Conseil départemental : la médiation aux abords des collèges (avec le lancement d'un nouvel appel à projets conjoint en cours), les dispositifs d'aide aux victimes (permanences et urgence), les intervenants sociaux en commissariats (cofinancés par le CD 13 depuis 3 ans à hauteur d'un tiers), les actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, et toutes les actions de prévention spécialisée de l'ADDAP 13.

► En matière **de tranquillité publique**, le CD 13 est fortement engagé dans deux domaines :

- la **sécurisation des établissements scolaires** : le Conseil départemental a lancé début 2016 une expérimentation de portails de sécurité dans deux collèges de la Ciotat de portails de sécurité, associée à une extension de la vidéoprotection, dans le cadre du plan de sécurisation des établissements scolaires décidé par les ministres de l'Intérieur et de l'Education nationale après les attentats de Paris. Le CD 13 a également sollicité le FIPDR en 2016 afin de sécuriser 12 collèges du département pour un montant de 3,9 millions d'euros, au titre de l'enveloppe complémentaire de 50 millions allouée par le Gouvernement pour la sécurisation des établissements scolaires en 2016. Ces dossiers sont en cours d'instruction nationale.
- les **dispositifs de vidéoprotection de voie publique** : le CD 13 et le FIPDR aident conjointement les communes à développer leurs dispositifs de vidéoprotection (par exemple à Marseille avec un financement à hauteur de 50% par le FIPDR et de 30% par le CD 13). Les dispositifs de vidéoprotection de voie publique aux abords des collèges sont pris en charge à 80% par le CD 13.

► **Dans le cadre de l'approche globale** mise en œuvre depuis 2012 dans 40 cités des zones de sécurité prioritaires de Marseille afin de **lutter contre les trafics de stupéfiants**, le conseil départemental via ses référents sécurité-prévention, ainsi que les maisons départementales des solidarités participent aux différents groupes de pilotage et de suivi mis en place dans les cités.

► En matière **de sécurité dans les transports**, le préfet de police et le Conseil départemental ont signé en juin 2016 un protocole de prévention et de lutte contre les actes de délinquance commis sur le réseau Carreze de transports interurbains du Conseil départemental. Ce protocole prévoit notamment la mise en place d'un dispositif de bouton d'alarme géo-localisable dans l'ensemble des bus du réseau, qui, lorsqu'il est actionné, alerte le PC sûreté du CD 13, opérationnel 24h/24, dont l'opérateur contacte directement le centre d'information et de commandement (CIC) de la direction départementale de la sécurité publique ou le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG). Les centres opérationnels alertent alors le commissariat ou la brigade territoriale compétente pour intervention.



► En matière de **sécurité routière** enfin, le Conseil départemental cofinance de nombreux ateliers mis en œuvre par la coordination départementale de sécurité routière de la préfecture de police dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière : voiture alcool, atelier deux-roues motorisés dont équipements de protection individuelle, atelier fatigue et vigilance, module Riskado de sensibilisation des jeunes à la sécurité routière mis en œuvre notamment dans les collèges. Le CD 13 met également à disposition de la coordination départementale la voiture tonneau ainsi que le testochoc. La direction des routes du CD 13 est par ailleurs pilote du groupe « Conduites addictives et médicaments » et organise dans ce cadre, deux fois par an, la Nuit zéro accident, dont la préfecture de police est partenaire.

► **Plus globalement, l'Etat s'engage fortement pour soutenir l'action des collectivités locales en matière de tranquillité publique :**

- **dans le développement des polices municipales :**

A ce jour, 102 des 119 communes des Bouches-du-Rhône sont dotées d'une police municipale, pour un total de près de 1 500 policiers municipaux dont 426 pour la ville de Marseille. 89 polices municipales sont armées, dont 78 d'armes à feu. Sur ces 78 communes, 25, dont la ville de Marseille, ont été dotées d'armes à feu, à leur demande, dans le cadre de la mise à disposition de 4000 armes pour l'armement des polices municipales, annoncée par le ministre de l'Intérieur en février 2015. Toutes les sollicitations des communes ont été satisfaites. La police municipale de Marseille a ainsi obtenu 426 armes et 15 000 munitions.

Par ailleurs, le FIPDR participe depuis 2012 au financement des équipements des polices municipales, en subventionnant l'achat de gilets pare balles (250 en 2016), de terminaux de radiocommunication et en 2017, de caméras piétons individuelles.

Enfin, 80 communes dotées d'une police municipale ont signé une convention de coordination avec les forces de l'ordre qui encadre et renforce la coopération entre la police municipale et la police ou la gendarmerie nationale selon la zone géographique.

Il convient d'ajouter que 32 communes ont signé avec les forces de l'ordre un protocole de participation citoyenne. Cette démarche, qui consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité et les citoyens, avec l'appui et sous contrôle de l'Etat, à la sécurité de leur propre environnement, vise à rassurer la population, accroître l'efficacité de la prévention de proximité et renforcer encore la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance, d'appropriation notamment. Le dispositif, qui associe étroitement les municipalités, des citoyens volontaires ayant la qualité de voisin-référent, et les services de police et de gendarmerie locaux, permet d'alerter les forces de l'ordre de tout événement suspect ou fait de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens, dont les résidents seraient les témoins.

- **dans le déploiement des dispositifs de vidéoprotection :**

L'Etat, via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, finance à hauteur de 20 à 40% les dispositifs de vidéoprotection de voie publique des communes hors zones de sécurité prioritaire, et jusqu'à 50% en ZSP. A titre d'exemple, depuis 2011, l'Etat a financé à hauteur de 50%, pour un montant de 8,13 millions d'euros, les 1 000 caméras des phases I et II du déploiement de la vidéoprotection à Marseille. Une nouvelle demande de subvention a été déposée par la ville pour le financement de la phase III, qui prévoit le déploiement de 500 nouvelles caméras à l'horizon 2018, principalement en ZSP. Enfin, la ville de Marseille a bénéficié d'une subvention de près de 90 000 euros pour l'installation de 11 caméras à proximité de la « Fans zone » lors de l'Euro 2016 de football. L'engagement fort des communes de notre département en faveur de la vidéoprotection est à souligner.

Cet outil est un concours précieux pour les forces de sécurité intérieure et contribue efficacement à lutter contre la délinquance. A ce jour, 101 communes sont équipées pour un total de 4726 caméras dans notre département.



**Le préfet de police salue le travail effectué par les forces de sécurité depuis la fin de l'année 2012 pour lutter contre toutes les formes de délinquance à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, dans un contexte de très forte sollicitation lié à la menace terroriste élevée, et assure que ces efforts seront poursuivis en 2017. Il se félicite également des partenariats étroits noués avec les collectivités et souhaite que ceux-ci soient encore renforcés en 2017.**







## ANNEXE 1 : Evolution de la délinquance dans les Bouches-du-Rhône 2012-2016

Bouches-du-Rhône	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015	2016/2012
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>116 289</b>	<b>112 369</b>	<b>110 388</b>	<b>102 623</b>	<b>98 826</b>	<b>-3,7%</b>	<b>-15,0%</b>
<b>Vols liés aux véhicules à moteur</b>	<b>38 160</b>	<b>36 932</b>	<b>37 578</b>	<b>36 670</b>	<b>32 816</b>	<b>-10,5%</b>	<b>-14,0%</b>
dont vols de véhicules	13 657	13 814	12 849	12 289	11 949	-2,8%	-12,5%
dont vols dans les véhicules	17 387	16 251	17 913	17 844	14 559	-18,4%	-16,3%
dont vols d'accessoires sur véhicules	7 116	6 867	6 816	6 537	6 308	-3,5%	-11,4%
<b>Cambriolages</b>	<b>19 812</b>	<b>19 395</b>	<b>18 889</b>	<b>16 745</b>	<b>16 547</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-16,5%</b>
dont cambriolages de logements	14 249	13 090	12 668	11 075	11 289	+1,9%	-20,8%
dont cambriolages de locaux industriels, commerciaux, financiers	2 509	2 861	2 402	2 018	1 716	-15,0%	-31,6%
<b>Vols avec violences</b>	<b>13 889</b>	<b>11 290</b>	<b>8 175</b>	<b>6 336</b>	<b>5 956</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-57,1%</b>
dont vols avec armes (à feu, blanche, par destination)	1 504	1 453	1 117	878	779	-11,3%	-48,2%
dont vols à main armée (à feu / source : DDSP et DIPJ)	589	571	447	342	269	-21,3%	-54,3%
dont vols violents sans armes	12 385	9 837	7 058	5 458	5 177	-5,1%	-58,2%
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>30 470</b>	<b>27 376</b>	<b>24 476</b>	<b>23 958</b>	<b>24 487</b>	<b>+2,2%</b>	<b>-19,6%</b>
dont coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans et plus)	8 111	7 796	7 891	8 287	8 986	+8,4%	+10,8%
dont violences sexuelles	833	734	851	980	1 066	+8,8%	+28,0%
dont menaces et chantages	5 348	5 277	5 014	5 366	5 563	+3,7%	+4,0%
dont homicides	59	60	56	63	48	-23,8%	-18,6%
Règlements de comptes (source : DIPJ et gendarmerie)	24	22	26	21	26	+23,8%	+8,3%
Décédés règlements de comptes	23	17	18	19	29	+52,6%	+26,1%
Escroqueries et infractions assimilées	12 110	12 193	11 324	11 868	12 977	+9,3%	+7,2%
Infractions économiques et financières	1 152	1 531	2 010	1 022	663	-35,1%	-42,4%

Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, sauf mention autre).

En 2016, dans les Bouches-du-Rhône, le **taux d'élucidation** tous services confondus des atteintes aux biens s'élève à 10,5% (+0,7 points, +3,3% de faits élucidés par rapport à 2015), celui des cambriolages à 10% (+2 points, +16,7% de faits élucidés) et celui des atteintes volontaires à l'intégrité physique à 54% (+3,7 points, +8,7% de faits élucidés).



## ANNEXE 2 : Evolution de la délinquance à Marseille (CSP) 2012-2016

Circonscription de sécurité publique (CSP) de Marseille	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015	2016/2012
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>62 747</b>	<b>58 120</b>	<b>55 520</b>	<b>52 037</b>	<b>51 060</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-18,6%</b>
<b>Vols liés aux véhicules à moteur</b>	<b>20 964</b>	<b>20 051</b>	<b>19 386</b>	<b>19 060</b>	<b>17 438</b>	<b>-8,5%</b>	<b>-16,8%</b>
dont vols de véhicules	7 951	8 004	7 262	7 006	6 896	-1,6%	-13,3%
dont vols dans les véhicules	9 425	8 501	8 757	8 629	7 189	-16,7%	-23,7%
dont vols d'accessoires sur véhicules	3 588	3 546	3 367	3 425	3 353	-2,1%	-6,5%
<b>Cambriolages</b>	<b>8 570</b>	<b>8 297</b>	<b>8 074</b>	<b>7 184</b>	<b>7 233</b>	<b>+0,7%</b>	<b>-15,6%</b>
dont cambriolages de logements	5 997	5 570	5 144	4 601	4 738	+3,0%	-21,0%
dont cambriolages de locaux industriels, commerciaux, financiers	926	1 000	897	624	471	-24,5%	-49,1%
<b>Vols avec violences</b>	<b>10 466</b>	<b>8 297</b>	<b>5 576</b>	<b>4 343</b>	<b>4 138</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-60,5%</b>
dont vols avec armes (à feu, blanche, par destination)	851	824	640	539	508	-5,8%	-40,3%
dont vols à main armée (à feu / source : DDSP et DIPJ)	376	401	273	237	192	-19,0%	-48,9%
dont vols violents sans armes	9 615	7 473	4 936	3 804	3 630	-4,6%	-62,2%
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>20 143</b>	<b>17 471</b>	<b>14 932</b>	<b>14 601</b>	<b>14 813</b>	<b>+1,5%</b>	<b>-26,5%</b>
dont coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans et plus)	4 683	4 421	4 647	4 798	5 083	+5,9%	+8,5%
dont violences sexuelles	452	377	463	556	638	+14,7%	+41,2%
dont menaces et chantages	3 292	3 168	2 861	3 152	3 258	+3,4%	-1,0%
dont homicides (source : SSMSI)	NC	NC	NC	39	35	-10,3%	NC
Règlements de comptes (source : DIPJ)	18	20	15	13	22	+69,2%	+22,2%
Décédés règlements de comptes	17	15	10	14	25	+78,6%	+47,1%
Escroqueries et infractions assimilées	5 666	5 630	5 171	5 621	6 509	+15,8%	+14,9%
Infractions économiques et financières	751	1 098	1 639	790	386	-51,1%	-48,6%

Source : Direction départementale de la sécurité publique (sauf mention autre).

En 2016, à Marseille, le **taux d'élucidation** enregistré par la DDSP pour les atteintes aux biens s'élève à 8,7% (+0,3 points, +1,3% de faits élucidés par rapport à 2015), celui des cambriolages à 8,7% (+1,7 points, +18,4% de faits élucidés) et celui des atteintes volontaires à l'intégrité physique à 45% (+2,6 points, +7,6% de faits élucidés).

# ANNEXE 3 : Dispositif départemental de prévention de la radicalisation

